



Mairie, 09130 - Pailhes

## RAPPORT MORAL AG du CEA\_ 23 03 2024

**Soyez remercié.e.s toutes et tous pour votre présence à l'Assemblée Générale.**

**1. L'association se porte bien.** Son nombre d'adhérents 2023 est de 247. Il est nettement en augmentation par rapport à 2016 et il dépasse le niveau de 2019. Bien sûr nous voudrions le voir augmenter en 2024 au vu des enjeux que vous connaissez.

**Pour nous, il s'agit de tenir le cap, à notre niveau départemental,** mais en solidarité et soutien, dans un contexte général souvent défavorable, voire hostile à la prise de conscience et aux mouvements écologistes.

Nous vous encourageons à lire le rapport d'activités qui résume nos actions en défense de la nature et pour la qualité de vie en Ariège, où nous agissons dans la mesure de nos moyens humains et financiers qui nous obligent à faire des choix, et souvent dans l'urgence, face à la surabondance des dossiers.

**2. Plutôt qu'une longue présentation de ce rapport (favorable à l'assouplissement), nous vous proposons d'échanger sur 3 sujets :** la démarche de communication du CEA ; le rebond de l'action gravières de Basse Ariège ; 3 - les projets de centrales agrivoltaïques ainsi que la déviation de Salvayre.

Après la présentation du rapport financier qui suivra ce temps d'échanges, nous voterons les 3 rapports puis nous passerons à la démission des Conseillers en exercice, à la déclaration des nouvelles candidatures et à l'élection du nouveau Conseil.

Ensuite, nous débattons ensemble des questions que vous souhaitez aborder et nous concluons notre assemblée en toute convivialité.

**3. L'intensité de l'action du CEA ds le département ne faiblit pas, 45 ans après sa fondation, alors que la protection de l'environnement est évidemment en pleine évolution.**

De plus en plus, des habitants se regroupent en collectif ou en association lorsqu'ils sont concernés par un projet impactant le milieu naturel ou leur qualité de vie. Ainsi les associations Stop Mine Salau, Protégeons la Haute Bellongue, A pas de Loure à Montbel, Loubens Air pur (projet de méthaniseur) ; ainsi les collectifs CLAC au Fossat contre le projet Carrefour, Bonnezondes à Daumazan (opposé à l'antenne relais), Les Croquants à la Bastide de Besplas (face à un projet agrivoltaïque de 40 ha), Couserans en transition, et d'autres...

**4. La plupart de ces groupes demandent le soutien du CEA pour des conseils, pour la diffusion de l'information et bien souvent pour l'action juridique.** En effet, l'efficacité de nos statuts, le nombre de nos adhérents, l'expérience du Conseil Collégial, les relations excellentes avec nos avocates, notre entente avec les associations partenaires, notre indépendance financière, notre adhésion à FNE-OP, et, c'est important, l'agrément que vient de renouveler

l'Administration, tout cela nous permet d'agir auprès des juridictions administratives, pour contester des projets nocifs à l'environnement, autorisés par la préfecture.

**5. Nous agissons aussi auprès des tribunaux judiciaires pour porter plainte ou nous constituer partie civile vis-à-vis de braconniers ou de sociétés contrevenantes.**

Par ailleurs, nous devons nous défendre avec Le Chabot, FNE-OP, DAME, Férus, l'ASPAS, de l'agression des organisations de chasse, anti-ours, ou agricoles, subie le 5 mai 2018 à La Bastide de Sérou.

Or les responsables condamnés par le Tribunal correctionnel de Foix en octobre 2022 à 3 mois de prison avec sursis, 500 euros d'amende (plus 2000 euros par organisation), ont été relaxés en novembre 2023 par la Cour d'Appel de Toulouse. A la suite de quoi, le Procureur Général s'est pourvu en cassation et les associations victimes ont fait de même.

A dire vrai, c'est pesant de constater la haine entretenue par ces organisations à l'égard des groupes qui s'activent en faveur de l'environnement.

**6. Même si l'action en justice est devenue notre principal moyen d'agir, nous sommes aussi actifs autrement :** en manifestant, en communiquant, en veillant par exemple sur les feux d'écobuage, en étant présents aux commissions administratives grâce à notre habilitation.

Et puis nous soutenons les électro-Hyper-sensibles, et nous aidons des habitants qui se plaignent de pollutions dans leur voisinage.

Nous poursuivons le développement de notre projet aussi passionnant que difficile, de réintroduction du Castor. Vous pouvez en suivre l'avancée dans les comptes-rendus et au site. Enfin en 2023, nous avons relancé les sorties nature du CEA avec 2 accompagnateurs montagne, Dominique et Henri.

**7. Toutes ces initiatives de contestation ou de proposition, requièrent la participation de beaucoup d'adhérents qui agissent en lien avec le Conseil et que nous tenons à remercier chaleureusement.** De plus, nous avons recours depuis octobre 2023, au travail d'aide au secrétariat de Majorie un après-midi par semaine, et depuis février 2024, au travail de Marion pour 6 mois, consacré à l'avancée du projet castor.

**8 . L'an passé, nous lancions un appel urgent au renouvellement et à la féminisation du Conseil. A présent, nous avons la joie d'avoir été rejoints par Valérie et Didier dès l'AG 2023, et cette AG 2024 devrait nous réserver une très bonne surprise ! Serge peut quitter le CA l'esprit tranquille, bien que notre appel à Secrétaire demeure. Pour nous ce ne sera pas facile de le remplacer dans toutes les tâches qu'il a longtemps assurées, mais nous y veillerons, pour et par le dynamisme de l'association, que symbolise le nouveau logo.**

Les co-présidents du CEA,

Marcel Ricordeau

Jean Pierre Delorme

Daniel Strub



**COMITE ECOLOGIQUE ARIEGEOIS EXERCICE 2023**

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>					
<b>CHARGES</b>			<b>PRODUITS</b>		
<b>Achats petits matériel</b>		<b>138,37</b>	<b>Parrainage</b>		<b>118,45</b>
Disque dur ssd ordi	59,99		frais droits de projection Cinéma SOLEC	118,45	
Boitier GSM pour visio conférence	78,38				
<b>Achat alimentaire</b>		<b>162,35</b>	<b>Subvention aide à l'emploi CUI/ASP</b>		<b>2739,41</b>
Frais réception AG 2022	162,35				
<b>Prestations de services</b>		<b>2179,34</b>	<b>Produits de gestion courante</b>		<b>7934,00</b>
Mise à disposition Majorie FDFR	633,14		Adhésions	3485,00	
Service Emploi Asso FDFR	101,00		Adhésions 2024	39,00	
Acompagnateurs SN	1 200,00		Dons	1881,00	
Impression flyer CASTOR	175,20		Dons KALYAN	1625,00	
Photocopies projet Castor	70,00		Dons collectif Bonnes ondes	360,00	
<b>Services extérieurs</b>		<b>449,49</b>	Participation sorties nature	544,00	
Location salle FDFR	170,00		<b>Recours juridiques</b>		<b>3 350,00</b>
Assurance (Maif)	149,49		Indemnités jugement affaire Vautour (chasse)	600,00	
Droits d'auteur film castor	100,00		Indemnités jugement affaires 2023	2750,00	
Gestion compta en ligne	30,00		<b>Produits divers de gestion courante</b>		<b>79,15</b>
<b>Autres services extérieurs</b>		<b>1 605,60</b>	Transfert caisse sur compte courant		
Gestion nom de domaine	19,46		<b>Produits Financiers</b>		<b>181,75</b>
Affranchissement	270,35		Intérêts Livret épargne 2023		
Frais bancaires	136,34				
Adhésions divers organismes	725,60				
Hébergement site internet	13,33				
Participation brochure Cap Ours	440,52				
<b>Honoraires prestations juridiques</b>		<b>7722,32</b>			
Avocat cabinet TERRASSE	5 972,32				
Juriste FNE MP	1 750,00				
<b>Charges de personnel</b>		<b>6 258,57</b>			
Rémunérations salarié	4642,07				
Charges sociales	1 616,50				
<b>Charges diverses de gestion courante</b>		<b>3007,09</b>			
Rbt ASP CUI	364,65				
Dons de soutien aux organismes	2 334,60				
Remboursement frais déplacement	228,69				
Transfert caisse vers compte	79,15				
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>21 523,13</b>	<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>14 402,76</b>
<b>RESULTAT EXERCICE</b>		<b>-7 120,37</b>			

**BILAN**

<b>ACTIF</b>		<b>PASSIF</b>	
<b><u>ACTIF IMMOBILISE</u></b>		Fonds associatif report 2022	<b>50881,53</b>
Prêt FNE OP	3500,00	Résultat exercice	<b>-7120,37</b>
Parts sociales NEF	180,00		
Parts sociales CREDIT COOP	152,50		
<b><u>ACTIF CIRCULANT</u></b>			
Compte courant Crédit Coop.	391,81		
Livret épargne Crédit Coop.	32 961,45		
Caisse	86,40		
Caisse Pyrène	39,00		
Créances à recevoir antérieures	3700,00		
Créances à recevoir 2023	<b>2 750,00</b>		
Indemnités Jugt PLU Crampagna	750,00		
Indemnités jugt Marfaing- Vautour	500,00		
Indemnités jugt LAGO/PERDRIX	1 500,00		
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>43 761,16</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>43 761,16</b>



## RAPPORT D'ACTIVITES\_AG du CEA\_Le 23 mars 2024 à 09130-Pailhès

### 1/ Notre contestation de projets auprès des juridictions administratives :

#### → Les gravières de Basse Ariège

La grande nappe phréatique alluvionnaire d'Ariège se dégrade dangereusement depuis qu'ont été données les autorisations d'exploitation de 1 000 ha de gravières dans cette nappe, une surface équivalente à 10 % des terres agricoles irriguées d'Ariège : pollution des sols et de la nappe (14 millions de tonnes du BTP dans les gravières), rabattement de la nappe (-2m), blocage de sa circulation par le remblaiement et l'enfouissement des déchets, assèchement des sols et ruisseaux (Crieu, Forgis, la Galage), mise en péril de l'agriculture locale, impact sur le bâti...

Le CEA, le Chabot travaillent depuis 15 ans sur la problématique. L'APROVA les a rejoints. Le collectif STOP GRAVIÈRES est né en mars 2023, suite à la marche pour le climat dans le but de sauver la nappe phréatique de l'Ariège, d'arrêter le développement des carrières alluvionnaires de l'Ariège, de modifier leurs conditions d'exploitation.

Aujourd'hui le collectif est constitué de APROVA, CEA, Chabot, Confédération paysanne, Eau Secours 31, LDH 09, XR-Ariège. Le collectif a sa charte. Il se réunira 1 fois tous les 2 mois et fonctionnera par groupe de travail. L'idée est de continuer d'exister sur la scène médiatique, et de « surfer » sur la forte visibilité que nous avons eue à la suite des actions XR et de l'action au fil de l'eau. Ces actions ont interpellé bon nombre d'élu.e.s, l'Etat - qui ne fait pas son travail de contrôle - et les carriers.

Les gravières font l'objet durant l'AG de la projection d'un documentaire suivie d'un échange.

#### → La carrière de St Lary

Nous avons demandé l'annulation de l'autorisation d'exploiter accordée à la carrière PLO. L'audience a eu lieu au TA de Toulouse le 8 mars. Le sens des conclusions du Rapporteur public nous a été favorable. Nous attendons le délibéré.

#### → La carrière d'Estours

Depuis 2018 deux habitants de la vallée, adhérents du CEA, demandent au Tribunal Administratif d'annuler un arrêté de dérogation autorisant la circulation de poids lourds de + de 19 tonnes sur une route limitée normalement à 3,5 tonnes. En première instance curieusement ils ont perdu et sont actuellement en appel. La clôture de l'instruction a été fixée au 6 mars 2024, nous ne devrions pas tarder à avoir une date d'audience.

#### → Le PERM de Couflens

Nous sommes engagés pour de multiples motifs dans une action en justice collective contre ce permis de recherches avec les associations Henri Pézerat, Couflens-Salau Demain et la mairie de Couflens. Après annulation du permis par le TA de Toulouse puis par la CAA de Bordeaux, un passage en Conseil d'Etat a annulé ces décisions et renvoyé l'affaire à la CAA de Bordeaux. Celle-ci a de nouveau annulé le PERM (20 02 2024), cette fois pour carence du volet environnement du dossier de demande de Variscan Mines. Notamment pour absence d'étude d'impact du projet vis-à-vis de la zone Natura 2000 du Mt Valier.

### → Le PLU de Crampagna

À notre demande et celle du Chabot, Le 11 avril 2023, le TA de Toulouse a annulé la délibération du conseil municipal de Crampagna en date du 9 septembre 2019 approuvant la révision du plan local d'urbanisme de la commune.

### → Le projet de cabanes touristiques au lac constant de Montbel

\* Nous sommes engagés avec Le Chabot, Nature en Occitanie, et le collectif « A pas de Loutre » dans 5 procédures portées par Maître Alice Terrasse :

- (12 07 21) nous avons demandé avec Le Chabot, l'annulation de la délibération du Conseil Communautaire du Pays de Mirepoix du 9 février 2021 portant approbation de la 1ere révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de MONTBEL.

- (21 07 21) nous avons demandé au TA avec Le Chabot et NEO, l'annulation de la décision de refus de la Préfète (19 mai 2021) d'enjoindre à la société CABANES NATURE & SPA de déposer une demande de dérogation au titre de la destruction d'espèces et de la dégradation des habitats d'espèces protégées.

- (28 11 21) nous avons demandé au TA avec Le Chabot l'annulation du permis délivré par le Maire, d'aménager un parc résidentiel de loisirs de 25 cabanes sur pilotis et un bâtiment d'accueil et de bien-être sur une zone naturelle jouxtant le lac de Montbel.

- (16 02 22) nous avons demandé l'annulation du permis délivré par le Maire, de construire un bâtiment d'accueil, un espace de bien-être, une piscine et un parking.

- A l'audience du référé suspensif du 21 mars au TA de Toulouse, pour parer au démarrage des travaux, nous avons obtenu la suspension du permis d'aménager. Le juge a alors relevé l'absence d'une réelle étude environnementale digne de ce nom.

\* Un nouveau permis d'aménager a été déposé le 27 février 2023 par le porteur de projet, susceptible de contenir cette Etude d'Impact.

Les avis de la MRAe et de l'OFB révèlent l'indigence de cette étude, d'ailleurs encore basée sur un projet abandonné de cabanes dans des arbres ! Ils soulignent aussi l'ignorance des mesures obligatoires ERC (Eviter, Réduire, Compenser), ainsi que l'obligation d'obtenir une dérogation pour destruction d'Espèces Protégées et de leurs habitats..

Notre avocate Alice a produit les derniers mémoires dans ce sens. Les audiences de ces jugements de fond pourraient avoir lieu courant 2024. Nos atouts sont donc nombreux et de poids.

Même Coucoo semble préférer attendre le jugement de fond, plutôt que de risquer un passage en force en commençant les travaux.

En attendant, le collectif « à pas de loutre » est toujours présent. Une soirée de soutien festive s'est déroulée avec succès au Bayle à Bénéaix en février et une autre s'organise pour le 27 avril prochain à Lieurac.

#### → **Le projet de Carrefour au Fossat**

Le 26 juillet 2021, le CEA a demandé au TA l'annulation du permis de construire délivré par le maire. En accord avec le collectif local CLAC et Le Chabot, les échanges de mémoires ont eu lieu avec la partie adverse. Le 12 février 2024, le CLAC a adressé aux médias locaux (DDM, LPJ, GA, Radio T) une invitation pour une conférence de presse. Convoquée à Pailhès le 21 février, elle réunissait le CLAC, le CEA, le CHABOT et la Confédération Paysanne. Nous avons pu redire notre opposition à ce projet d'un autre temps et apporté toute la lumière sur la procédure encore en cours d'instruction (fin le 12 mars). Cette conférence de presse a donné lieu à des articles dans les médias ariégeois et a fait l'ouverture des journaux d'information de Radio Transparence le 26 février. Date de l'audience en attente.

#### → **La retenue d'eau de Gérard-Guzet**

A notre demande et celle du Chabot, l'arrêté préfectoral du 31 mars 2017, portant autorisation d'un prélèvement d'eau sur la source de Gérard, de la construction d'une retenue d'eau dans le cirque de Gérard pour la production de neige de culture a été annulé partiellement au TA le 18 mars 2022 en exigeant un nouvel avis favorable du CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature).

Une nouvelle demande de dérogation à destruction d'espèces protégées a abouti à un deuxième avis très défavorable de la Commission Nationale de Protection de la Nature. La deuxième prolongation de l'AP de 2017 se termine le 26 mars.

Lors de notre rencontre en février 2024 avec le préfet, celui-ci nous a affirmé que le projet continuait. Notre demande de communication de documents et informations n'ayant pas reçu de réponse, même après deux avis favorables de la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs), nous avons récemment déposé une requête au Tribunal Administratif pour les obtenir.

#### → **Le projet d'observatoire à Guzet**

C'est l'emplacement et non le projet lui-même que nous contestons pour l'impact prévisible sur le milieu naturel et pour sa contradiction avec le PLU. Notre référé a été rejeté par une manœuvre de l'avocat adverse sur une question de dates de dépôt de document. Le projet est actuellement en sommeil sans doute dans l'attente de modification du PLU de la commune. A la suite de notre référé, le projet a changé de maître d'œuvre, c'est la Communauté de Communes du Couserans qui a repris le projet en main avec un nouveau dépôt de PC passé inaperçu de notre part et cela ne nous a pas permis de le contester. Nous tentons d'obtenir les documents de ce nouveau PC sans résultat. Nous allons saisir une fois de plus la CADA pour les obtenir. Nous ne savons toujours pas si le PLU a fait l'objet d'une révision pour autoriser l'aménagement d'un bâtiment dans cette zone.

#### → **Le projet de micro-centrale hydro-électrique sur l'Oriège à Orлу**

La demande de suspension de l'exécution de l'arrêté ayant autorisé l'exploitation d'une micro-centrale à Orлу, formulée par Le CEA, le Chabot, FNE-MP et NEO, a été rejetée le 6 décembre 2021 par le TA Toulouse. Depuis, nous surveillons le démarrage éventuel des travaux et attendons le jugement au fond.

#### → **Le projet d'abattage des marronniers du Mas d'Azil**

Précision : représentant le collectif « Les Marronniers », ce sont deux habitants du Mas d'Azil qui ont été requérants. Le juge des référés le 4 février 2022 a reconnu que l'abattage d'un alignement de marronniers centenaires à la place de la voie primitivement proposée par le bureau d'études, n'était pas à faire à la légère. Le référé a donc stoppé le projet d'abattage jusqu'au jugement « au fond ». Le CEA soutient cette action défendue par le cabinet d'Alice Terrasse.

#### → **Le projet d'antenne-relais à Daumazan**

Avec le collectif Bonnezondes, nous contestons au TA le projet d'une antenne-relais SFR 2G, 3G, 4 G et potentiellement 5G de 42 m de hauteur, déjà installée à Daumazan.

### **2/ Notre défense de la biodiversité auprès des juridictions administratives :**

#### → **Les Galliformes de montagne**

Après le moratoire de cinq ans sur la chasse au Grand Tétras, suite à une injonction du Conseil d'Etat en date du 1er juin 2022 et un arrêté ministériel pris le 1er septembre 2022, la saga juridique a continué en 2023 pour ce même Grand Tétras et surtout pour le Lagopède alpin et la Perdrix grise de montagne. Ainsi le 19 décembre 2023, le Tribunal Administratif de Toulouse a annulé l'arrêté du 2 octobre 2020 par lequel la Préfète de l'Ariège a fixé les quotas de prélèvements de grand tétras et de lagopèdes alpins, ainsi que le prélèvement maximum autorisé de perdrix grises de montagne pour la campagne cynégétique 2020-2021 (CEA et One Voice).

#### → **L'Isard et le sanglier**

Nous avons demandé l'annulation de l'arrêté préfectoral du 19 mai 2022 en ce qui concerne la chasse en battue du sanglier dans la réserve de chasse et de faune sauvage du Mont Valier. Mais aussi en ce qui concerne la chasse à l'Isard dans cette réserve. (Requête au TA du 30/11/2022.) Demande d'annulation également en ce qui concerne l'arrêté préfectoral du 19 mai 2022 fixant les fourchettes des plans de chasse aux grands gibiers pour la campagne 2022/2023 en tant qu'il autorise le prélèvement de 827 isards dans le département de l'Ariège. La clôture de l'instruction a eu lieu en février 2024 et nous devrions avoir une audience dans le 1er semestre.

#### → **L'ours**

Nous agissons au sein de la Coordination d'associations Cap Ours qui a engagé toute une série d'actions juridiques avec Alice Terrasse et avec Hervé Hourcade, contre les décisions de l'Etat telles que les effarouchements ou la capture de Goiat ou les mesures d'indemnisation sans la conditionnalité de la protection des troupeaux.

A la suite d'un refus de rendez-vous par les ministres de la Transition Ecologique et de la biodiversité, qui venaient de recevoir les opposants à l'ours, Cap Ours a décidé de ne plus participer aux réunions du GOPAM organe de concertation sur le dossier ours. Une rencontre avec le nouveau préfet ours n'a pas permis de dégager des alternatives satisfaisantes sur la poursuite du programme d'actions ours brun.

Le parquet a ouvert une enquête suite à l'abattage par un chasseur le 20 novembre 2021, d'une ourse suivie défendant ses petits, au cours d'une battue aux sangliers dans la réserve du Mt Valier. Le CEA avec 11 associations de Cap ours s'est constitué partie civile le 18 janvier 2022 au motif d'une destruction d'espèce protégée Ours brun. Aucune nouvelle de l'enquête.

### → **Le pigeon ramier**

Un arrêté du 20 juin 2022 a classé la palombe comme Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts (ESOD) et encadré sa destruction sur les communes de la zone de plaine. Nous avons attaqué cet arrêté. Déboutés en référé en mars 2023, nous continuons notre action en justice au fond. Nous avons attaqué également l'arrêté du 30 juin 2023 sur le même sujet, mais n'avons pas engagé un nouveau référé.

### **3/ Nos actions en cours aux tribunaux judiciaires :**

#### → **Affaire des responsables de la manifestation violente du 5 mai 2018 à la Bastide de Sérrou**

Le 30 11 2023, la Cour d'Appel de Toulouse a annulé le jugement du 18 10 2022 du Tribunal correctionnel de Foix qui avait condamné les responsables de la FD chasse, de l'ASPAP, de la FDSEA, des JA, auteurs de l'organisation de la manifestation violente du 5 mai 2018 à la Bastide de Sérrou, à 3 mois de prison avec sursis pour chaque prévenu, plus 500 euros et 5000 euros d'amendes, pour chaque association victime, au titre du préjudice moral subi, plus 1000 euros de frais de justice pour chaque association.

A la suite de quoi, le Procureur Général de Toulouse s'est pourvu en cassation contre cette relaxe des ex-prévenus. Les 5 associations environnement CEA, Chabot, FNE-OC, DAME, Férus ont alors fait de même.

#### → **La pollution du puits de l'Ayroule à Foix**

\* Rappel : Une forte pollution des eaux de consommation de la ville de Foix par des produits organochlorés volatils PCE - TCE utilisés comme solvant et dégraissant, est détectée en 2011 contaminant la source du puits de l'Ayroule. Après avoir tenté la filtration avec un dispositif fort coûteux, une recherche de l'origine a été décidée par le SMDEA confiant cette mission au BRGM. Cette étude a permis d'identifier l'écoulement d'un panache de pollution en provenance de l'aval. En 2015 nous déposons avec le Chabot et FNE MP une plainte contre X. Entre-temps, un captage d'urgence pour approvisionner la ville de Foix a été installé à partir du Sios, situé à 14km. Une nouvelle campagne de recherche de la source de pollution reprend en 2016 avec un autre Bureau d'étude, accompagné par un COPIL dont nous sommes partenaire. Fin 2018 l'origine de la pollution est repérée à l'emplacement d'un

parking appartenant à un transporteur routier de Mongailhard au pied d'une station de lavage de poids lourds non conforme. Le propriétaire est donc identifié comme responsable et poursuivi par le parquet.

\* La justice a ignoré l'ampleur des dégâts et des coûts occasionnés par cette pollution au PCE - TCE, et a botté en touche en déclarant le propriétaire du lieu de déversement du produit simplement responsable de négligence d'entretien de son aire de lavage... Le juge a déclaré la relaxe. Une plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction a été déposée à la suite de ce jugement, mais comme l'affaire a déjà été jugée, elle n'a pas été retenue. Le comité de pilotage constitué depuis 2016 pour suivre cette pollution est toujours actif et réfléchit, compte tenu d'une teneur de pollution toujours présente dans la nappe, aux différentes possibilités de traitement pour parvenir à l'éliminer ou du moins la réduire.

### → 2 vautours fauves tués

Le 31 janvier 2023, le tribunal correctionnel de FOIX a condamné un éleveur pour avoir tué 2 Vautours fauves en août 2022 à AUZAT (09). FNE (ex) Midi-Pyrénées et le Comité Ecologique Ariégeois qui s'étaient constituées parties civiles, ont plaidé la nécessaire cohabitation de l'Homme avec cet oiseau protégé rendant de nombreux services environnementaux.

### → Audience à Foix reportée des SAS Bois Ariégeois + Charouleau

Elles ont conjointement pollué le Scios avec de gros volumes de sciure. Nous sommes victimes à cette audience dans laquelle l'association sera représentée.

### → Participation du CEA à la campagne Secrets toxiques

\* L'année 2023 a été celle de la montée en charge d'une campagne de sensibilisation par le démarrage d'un Tour de France « Secrets toxiques ». Au 13 décembre 2023, 82 organisations se revendiquent de la campagne Secrets Toxiques. La fréquentation des réunions mensuelles de coalition est allée croissant au cours de l'année, rassemblant en moyenne une quinzaine de membres.

En 2023, la campagne s'est clairement établie comme un acteur important dans le champ des pesticides au niveau européen comme national. Plusieurs rencontres avec les exécutifs responsables des décisions sur les questions pesticides ont eu lieu : Commission Européenne, EFSA, ANSES. L'association Secrets Toxiques a été auditionnée plusieurs fois à l'Assemblée Nationale. Un livre a été publié en août 2023 aux éditions Jouvence. Secrets Toxiques s'est engagée dans une série d'événements tout au long de l'année.

### \* 2023 a vu la concrétisation d'un certain nombre de démarches juridiques :

Le recours au niveau national a été déposé en février 2023, pour obtenir la modification du décret - définissant la liste des études demandées pour le dépôt d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) de pesticide - par décision de justice. Le CEA a fait partie des 29 organisations qui ont porté ce recours.

Au niveau européen deux actions juridiques ont été engagées dès 2023 et déposées en 2024 : la demande de réexamen interne auprès de la commission européenne et l'action en annulation auprès de la Cour de justice européenne de la décision de la Commission Européenne de ré autoriser le glyphosate. Dans ces nouvelles procédures engagées avec le cabinet Trumerelle, nous sommes d'accord pour que l'association soit citée.

Les perspectives d'action de la campagne seront évoquées dans le compte rendu du CA d'Avril.

#### **4/ Nous suivons de près d'autres projets contestables :**

→ **Les déviations** de Salvayre, de Tarascon, de St Girons.

→ **Les projets de centrales agri-voltaïques** qui se multiplient dans le département (Lédar, Lézat, Montaut, Pamiers, La Bastide de Besplas) et de panneaux flottants sur d'anciennes retenues d'eau (Montaut, Mondonne). Cela fait l'objet d'informations suivies d'un échange pendant l'AG .

→ **Les projets d'antennes** qui se multiplient dans le département (Daumazan, La Bastide de Besplas, ...)

#### **5/ Nous alertons sur des pratiques qui impactent la qualité de vie :**

Les coupes rases en forêt, les feux d'écobuages en montagne, des dépôts sauvages d'ordures, des sports motorisés dans la nature, la surfréquentation de ruisseaux par des activités sportives, l'éclairage nocturne intempestif.

#### **6/ Autres actions du CEA :**

→ **Nous soutenons l'action de l'association « Loubens Air pur »** qui protège le village d'un projet de méthaniseur très majoritairement rejeté par les habitants.

→ **Grâce à son habilitation préfectorale qui vient d'être renouvelée, Le CEA continue de donner son avis dans les diverses commissions administratives** où nous sommes largement minoritaires face à l'entente de l'administration, des élus et des « experts ».

→ **Nous soutenons les électro-Hyper-sensibles qui tentent de faire connaître leur handicap,** ses causes et leur besoin de "zones blanches" où ils pourraient vivre dignement. Nous avons cosigné un courrier à l'initiative de plusieurs associations d'EHS. Celui-ci a été envoyé aux présidents des députés et des sénateurs pour les informer d'une proposition de prise en charge des organismes de santé de ce syndrome d'hypersensibilité aux champs électromagnétiques. Pour rappel, nous sommes association habilitée pour appuyer des demandes par les particuliers, de mesures d'exposition aux CEM réalisées par l'ANF.

Nous participons au fonctionnement de l'association Zone blanche en vallée de l'Artillac, qui a bien du mal à établir une connexion avec les électro-sensibles du département. Nous lançons un appel aux personnes qui pourraient participer au projet de réalisation d'habitats

adaptés dans cette vallée. Pour plus d'information prendre contact avec Elisabeth Merlière au 05 61 03 63 27.

→ **Nous informons, en relayant sur notre site et sur notre page Facebook, les actions environnement en Ariège et environs.**

Nous invitons vivement à les visiter et à y réagir.

Nous sommes actuellement engagés dans une action de rénovation de notre site qui mérite « un coup de jeune. »

La démarche du CA en vue d'améliorer notre communication fait l'objet durant l'AG d'une présentation suivie d'un échange.

### **7/ Le développement en cours de notre projet de réintroduction du castor**

Projet passionnant en faveur d'une solution basée sur la nature pour protéger les cours d'eau et les terres vis-à-vis des impacts du changement climatique. Mais c'est aussi paradoxalement un projet lourd et difficile qui se heurte à un mur de non-communication de la part des élus et des administratifs face aux arguments nombreux et étayés, favorables à la réintroduction des castors que nous avançons. Ce qui contraste avec la prise de conscience du public de la nécessité d'agir afin de régénérer et de créer des zones humides. Depuis janvier Marion travaille pour nous en emploi aidé dans le but de terminer le dossier de demande de dérogation espèces protégées que nous espérons déposer fin mai début juin.

Nous sommes en train de créer une association dédiée aux castors qui pourrait englober l'Ariège, le Comminges et les Hautes-Pyrénées (bassin de l'Adour). Vous pouvez d'ores et déjà manifester votre souhait d'adhésion à cette future structure.

### **8/ Les sorties nature du CEA**

L'association a repris en 2023 ses sorties de découverte-sensibilisation à la nature avec Dominique, accompagnateur montagne, qui a animé 6 sorties et Henri, accompagnateur montagne, qui a animé 2 sorties oiseaux. Un nouvel agenda de sorties pour 2024 est en ligne au site de l'association et sur sa page Facebook.

Marcel Ricordeau

Les co-présidents du CEA,

Jean Pierre Delorme

Daniel Strub



\*\*\*\*\*